

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

ZAE de Haute Cerdagne - Autorisation de déposer une demande de permis d'aménager modificatif pour la tranche III

Séance du 26 mai 2025
Dûment convoqué le 20 mai 2025

En l'an 2025, le lundi 26 mai à 18 heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis en séance publique, sous la présidence de M. Pierre BATAILLE, Président de la Communauté de Communes Pyrénées Catalanes.

Présents (22) : J.-P. ASTRUCH, P. BATAILLE, H. BAUDET, M. BLANC, A. BOUSQUET, P. CAMPS, J. CORDELETTE, J.-L. DEMELIN, J. GARRABE-POUGET, M. GARCIA, S. GAUMOND, A. HUG, P.-L. LE TOAN-BARES, D. MARIN, F. MARTIN, P. PETITQUEUX, S. POLATO, M. POUDADE, S. PRUDENTOS, M. RIFF, A. TAHOCES, S. VAILLS.

Absents (6) : F. DESCLAUX, C. NOLIN, F. OMAHSAN, S. PONSA, P. RIU, M. SANTANACH.

Pouvoirs (8) : P. BLANQUE (à A. BOUSQUET), C. DELIAS (à M. RIFF), J.-L. LACUBE (à P. BATAILLE), J.-D. LAPORTE (à M. POUDADE), C. LANDRIEU (à P. CAMPS), A. LUNEAU (à J. GARRABE-POUGET), C. VERDAGUE (à S. POLATO), G. VICENS (à A. TAHOCES).

Secrétaire de séance : J. CORDELETTE
Acte n° : CCPC-2025146-13

Rapport

VU la délibération du conseil communautaire prise en date du 12 décembre 2016 fixant le budget annexe de la ZAE de « Haute Cerdagne », sur le territoire de la commune de Font-Romeu Odeillo Via, à l'équilibre ;

VU la délibération prise par le conseil communautaire en date du 23 janvier 2017 fixant les tarifs de vente des parcelles de la ZAE de « Haute Cerdagne », y compris celles initialement prévues sur l'assiette foncière constitutive de la tranche numéro 3 ;

VU La délibération prise par le conseil communautaire en date du 03 septembre 2028 modifiant le découpage et les tarifs de certaines parcelles de la tranche numéro 2 ;

CONSIDERANT Le fait que l'assiette foncière constituant initialement les parcelles numérotées 7 à 9 est constitutive de la tranche numéro 3 ;

CONSIDERANT Le plan de composition initial de la tranche numéro 3, divisée en 2 lots ;

CONSIDERANT le permis d'aménager accordé par Le Maire de la commune de Font-Romeu Odeillo Via en date du 22/06/2023 (n° PA 066 124 23 D0002) ;

CONSIDERANT le projet de plan de composition modifié visant à porter à 3 le nombre de lots de la tranche 3 en divisant le lot n° 1 en deux nouveaux lots ;

Après avoir entendu l'exposé du Président,

Il est proposé au conseil communautaire :

D'autoriser le président à déposer une demande de permis d'aménager modificatif auprès de la commune de Font-Romeu Odeillo Via dans le but de modifier le plan de composition de la tranche numéro 3 de la Zone Economique de « Haute Cerdagne », pour diviser le lot n° 1 de cette tranche en deux nouveaux lots d'une contenance de 1446 m² chacun.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de sa notification et de sa réception par les services du contrôle de légalité.

066-246600464-20250526-CCPC-2025146-11-DE
Date de réception préfecture : 28/05/2025

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide
(à l'unanimité) :**

-D'autoriser le président à déposer une demande de permis d'aménager modificatif auprès de la commune de Font-Romeu Odeillo Via dans le but de modifier le plan de composition de la tranche numéro 3 de la Zone Economique de « Haute-Cerdagne », pour diviser le lot n° 1 de cette tranche en deux nouveaux lots d'une contenance de 1446 m² chacun.

Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci—dessus.

Affiché le :

Transmis en sous-préfecture le

Document exécutoire à compter du

**Le Président,
Pierre BATAILLE**



Accusé de réception en préfecture
066-246600464-20250526-CCPC-2025146-11-DE
Date de réception préfecture : 28/05/2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de sa notification et de sa réception par les services du contrôle de légalité.

